

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
26/02/2026Date d'affichage
26/02/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-17**Objet : Devis : demande de branchement d'eau potable - route de Chizé à Prissé-la-Charrière**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de créer un nouveau branchement d'eau potable à l'école Charles Rossignol. Ce branchement sera indépendant de ceux desservant les deux logements communaux.

Un devis a été sollicité auprès du syndicat 4B pour un montant de :

- Montant HT : 2 570,00 €
- TVA : 514,00 €
- Montant TTC : 3 084,00 €

Après analyse de l'offre, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce devis. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'approuver la création d'un branchement d'eau potable
- ✓ D'accepter le devis du SYNDICAT 4B pour un montant HT de 2570,00 € et un montant TTC de 3 084,00 €.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

